COMITE DIRECTEUR ANEG

***04 avril 2024***

COMPTE DEFINITIF DE REUNION

Cette réunion s’est déroulée entièrement en audioconférence

***PRESENCES : (ANNEXE 1)***

Ouverture de la séance à 18h30

***ORDRE DU JOUR*** : ***(ANNEXE 2)***

***-POINT :1*** *Rencontre ANEG en manifestation aérienne ou pas*

*Bernard Boymond demandé à la DGAC sous quel statut nous pouvions organiser nos prochaines rencontres,*

 En réponse à un questionnement concernant nos prochaines Rencontres ANEG et leur potentielle classification en manifestations aériennes, une réponse des juristes de la FFA au sujet de ce qu’il est convenu d’appeler des Journées Portes Ouvertes (JPO).. Pour mémoire, les JPO consistent à inviter le public à partager notre passion au travers de présentations au sol, de vols découvertes (anciens baptêmes…), de conférences, bref de moments de partage de tous genres. Y compris buvette … Pas franchement différent donc de nos Rencontres à la différence du statut des participants ; en effet, notre public invité est issu de notre comité d’entreprise, donc de notre cercle de connaissance …

 Il ressort de cette analyse que des JPO, donc potentiellement nos Rencontres ANEG, à partir du moment notamment où il n’y a pas de présentations en vol devant un public extérieur invité de quelque façon que ce soit, ne sont pas des manifestations aériennes nécessitant une déclaration en préfecture. Quelques recommandations sont cependant listées mais faciles à mettre en œuvre.

*Jean Luc Cerceau propose le terrain de Saumur pour nos prochaines rencontres car après échanges avec les responsables, ces derniers seraient partants pour renouveler l’expérience*

*Reste la question de l’activité planeur, il va voir avec les responsables si la cohabitation est possible pendant les rencontres.*

***-POINT :2***  ***Ce point n’avait pas pu être traité au CD précédant****: renouvellement du matériel parapente.*

*Le CD propose dans un premier temps que la commission vol libre utilise les provisions quelle à ; soit 6000€*

*Le CD demande en retour que la commission fournisse les informations suivantes*

*Combien compte de membres VL la SSA Toulouse ?*

*Quel est le patrimoine de section VL de la SSA Toulouse car ce sont les seuls qui ont du matériel affecté ?*

*A combien de bénéficiaires ce matériel profit-il ?*

- Le président présente ses excuses au membre du CD car il doit quitter la réunion prématurément

***-POINT :3*** Remboursement et frais des bénévoles

Il semblerait que le barème officiel ne s’applique que pour la déduction fiscale ? Nous allons rechercher si l’ANEG dispose d’un rescrit fiscal et comment le barème s’applique ou pas, Brigitte Cornu va se rapprocher du comptable pour qu’il nous apporte les réponses

***-POINT :4*** Rappel sur l’établissement des notes de frais et d’encaissements

Le secrétaire rappel que la procédure est toujours celle écrite par Pierre Menou dans

**PROCESSUS DE CREATION D’UNE NOTE DE DEPENSE OU NOTE D’ENCAISSEMENT**

**ANEG**

**Référence note : 2022-04-21- V3**

**Cette note est disponible dans les documents ANEG sur le site ANEG.ORG**

***-POINT :5*** Point sur notre situation bancaire

Ce point a été réglé par la trésorière, il s’agissait d’un bug et les placements ne sont pas plafonnés

**-** **Questions diverses :**

**- Suivi des affaires en cours**

*1 -*J’aurais aimé savoir s’il était possible, via le site [ANEG.ORG](http://ANEG.ORG), d’envoyer des PDF que nous transmet la FFAM pour les informations fédérales ?

* Le secrétaire explique que pour envoyer des PDF via le site ANEG il faut les lui envoyer car il faut les enregistrer dans les documents ANEG pour pouvoir ensuite créer un lien

2- Nous avons des stages pleins et beaucoup d’appel. Peux-tu mettre une info type COMPLET sur les offres stages.

Globalement il ne reste que des places sur les Prog du Puy de Dôme en juin et septembre

* Le secrétaire va faire le nécessaire sur le site ANEG.ORG

3- Possibilité d'un partenariat avec SAFRAN (Melun Villaroche) pour une activité ULM.

* Le CD est totalement d’accord et demande à ce que cette piste soit creusée pour quelle puisse évoluer vers un vrai partenariat.

4- La commission para pourrait-elle étudiée

-la spécificité des sauts de B1 en stage

- La possibilité de donner le matériel réformer comme la voile de PA à la section ascensionnel ANEG

- Le CD n’a pas pu aborder cette question car le représentant de la commission parachutisme avait quitté la réunion sans préavis.

Prochaine réunion du CD en visioconférence le 14 mai 2024 à 18h30

# 

# ,

**FIN DE REUNION A 21h20**

---oooOOOooo---